



Sensorion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sensorion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Sensorion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sensorion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les mesures envisagées qui sous-tendent l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

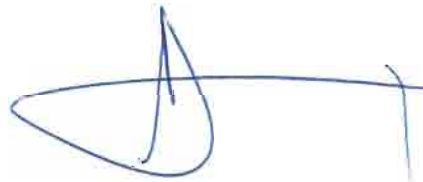
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 13 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

BILAN - ACTIF

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs au 31/12/18		Valeurs au 31/12/17	
	Val. Brutes	Amort. & dépré	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 468 876	597 229	871 647	820 965
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	608 572	351 675	256 897	342 912
Autres immobilisations corporelles	82 226	70 010	12 216	21 295
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières(2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	141 449	36 497	104 952	171 056
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 301 122	1 055 410	1 245 712	1 356 227
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				7 000
Autres créances (3)	5 003 459		5 003 459	2 186 472
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 711 217		2 711 217	7 593 102
Charges constatées d'avance (3)	576 651		576 651	95 700
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 291 326		8 291 326	9 882 274
Charges à répartir sur plusieurs exercices				16 000
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	10 592 449	1 055 410	9 537 038	11 254 501

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF

Valeurs
au 31/12/18

Valeurs
au 31/12/17

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 1 306 593)	1 306 593	891 948
Primes d'émission, de fusion, d'apport	40 350 764	32 553 064
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-26 087 171	-17 971 188
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-12 022 802	-8 115 983
SITUATION NETTE	3 547 384	7 357 841

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

3 547 384

7 357 841

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

84 631

84 557

TOTAL PROVISIONS

84 631

84 557

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

390 000

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

516

1 013

Emprunts et dettes financières diverses (3)

1 720 000

1 848 525

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

3 508 553

932 338

Dettes fiscales et sociales

665 598

629 993

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

10 357

10 235

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

5 905 024

3 812 103

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

9 537 038

11 254 501

(1) Dont à plus d'un an

1 696 250

(1) Dont à moins d'un an

4 208 774

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18	Du 01/01/17	Variation	
	Au 31/12/18	Au 31/12/17	en valeur	en %

Produits d'exploitation(1)
Ventes de marchandises

Production vendue (biens et services)

Montant net du chiffre d'affaires

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation

Reprises sur provisions (et amortissements),
transferts de charges

Autres produits

10 500	48 488	-37 988	-78
1 402	30 113	-28 711	-95
3 809	205	3 604	

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

15 711	78 806	-63 095	-80
---------------	---------------	----------------	------------

Charges d'exploitation(2)

Achats de marchandises

Variation de stocks

Achats de matières premières et autres
approvisionnements

Variation de stocks

Autres achats et charges externes

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements et dépréciations

Sur immobilisations : dotations aux amortissements

Sur immobilisations : dotations aux dépréciations

Sur actif circulant : dotations aux dépréciations

Dotations aux provisions

Autres charges

152 784	177 565	-24 782	-14
10 735 779	6 665 610	4 070 169	61
49 496	28 507	20 989	74
1 587 537	1 919 689	-332 152	-17
709 121	697 719	11 403	2
301 581	384 356	-82 775	-22
74	48 286	-48 212	-100
653 117	148 310	504 807	340

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION

14 189 490	10 070 042	4 119 448	41
-------------------	-------------------	------------------	-----------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

-14 173 779	-9 991 236	-4 182 543	42
--------------------	-------------------	-------------------	-----------

Quotes-parts de résultat sur opérations faites
en commun

Bénéfice ou perte transférée

Perte ou bénéfice transféré

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18	Du 01/01/17	Variation	
	Au 31/12/18	Au 31/12/17	en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo(3)				
Autres intérêts et produits assimilés(3)	13 011	19 799	-6 788	-34,29
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change		9 050	-9 050	-100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12	882	-870	-98,64
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	13 023	29 731	-16 709	-56,20
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	36 497		36 497	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change		10 406	-10 406	-100,00
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	36 497	10 406	26 091	250,74
RÉSULTAT FINANCIER	-23 474	19 325	-42 800	-221,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-14 197 253	-9 971 911	-4 225 343	42,37
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	29 693	54 667	-24 974	-45,68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 693	54 667	-24 974	-45,68
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	30		30	
Sur opérations en capital	58 337	84 532	-26 195	-30,99
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	16 814		16 814	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 181	84 532	-9 350	-11,06
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-45 488	-29 865	-15 624	52,31
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	-2 219 940	-1 885 792	-334 148	17,72
TOTAL DES PRODUITS	58 426	163 204	-104 777	-64,20
TOTAL DES CHARGES	12 081 228	8 279 187	3 802 041	45,92
Bénéfice ou Perte	-12 022 802	-8 115 983	-3 906 818	48,14

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les notes ci-après font partie intégrante du bilan, dont le total est de 9 537 038 €, et du compte de résultat qui dégage un déficit de 12 022 802 €.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Avancement des projets de R&D :

Au cours de l'exercice 2018, la société Sensorion a poursuivi le développement de son portefeuille clinique et préclinique

Des réalisations R&D majeures ont été obtenues dont :

- **Candidat médicament SENS-111 :**

Sensorion a poursuivi les tests cliniques de phase 2 avec SENS-111 dans la vestibulopathie unilatérale aiguë (AUV). L'AUV a été choisie comme première indication pour initier le programme clinique de SENS-111 car il s'agit d'une maladie pure pour laquelle le phénotype de patients est assez homogène. Deux phases 2 ont été menées en 2018, les résultats positifs de la première ont été publiés en décembre, la seconde est en cours d'exécution.

Les résultats de l'essai de phase 2a publiés en décembre 2018 avait pour but de comparer l'innocuité de SENS-111 par rapport à la méclizine. La méclizine a été choisie car elle appartient à la classe des antagonistes des récepteurs histaminiques H1 et représente le traitement le plus utilisé en cas de vertiges aux Etats-Unis. Les résultats de l'étude de phase 2a SENS-111 ont satisfait le critère principal de tolérance de manière statistiquement significative. L'étude confirme le postulat de départ selon lequel le candidat médicament SENS-111 n'affecte ni la vigilance ni les fonctions cognitives des sujets traités soumis à une stimulation rotatoire.

Le protocole de l'essai clinique de phase 2b en cours sur la vestibulopathie unilatérale aiguë (AUV) a été modifié comme annoncé en fin d'année 2018. Sensorion a obtenu les autorisations réglementaires nécessaires à la poursuite de l'essai modifié. Le nombre de patients prévus est désormais d'environ 100 personnes dans des centres ouverts aux Etats-Unis, en Europe, en Israël et en Corée du sud. L'essai s'est poursuivi avec succès car nous avons recruté 75% des patients prévus. Sensorion est donc bien avancé sur la réalisation de cette étude et nous confirmons que les résultats de l'étude seront connus dans le courant du second semestre 2019 afin d'évaluer l'efficacité du candidat médicament.

- **Candidat médicament SENS-401 :**

Sensorion a lancé un essai clinique de phase 2 de SENS-401 dans le traitement de la surdité brusque chez l'adulte. Cette étude de phase 2, randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo se déroulera dans 12 pays pour recruter environ 260 patients et a déjà démarré dans une quinzaine de sites en Europe et au Canada. Des résultats intermédiaires sont attendus à la fin du second semestre 2019.

Suite à l'accord initié en décembre 2017, Sensorion et **Cochlear** (leader mondial des implants cochléaires) ont poursuivi leur collaboration. Grâce à ses propriétés otoprotectrices démontrées dans plusieurs modèles précliniques, le SENS-401 pourrait potentiellement préserver l'audition résiduelle chez les patients bénéficiant de la pose d'implants cochléaires. Nous avons mené en 2018 avec succès des études d'innocuité supplémentaire pour évaluer la faisabilité d'un traitement de longue durée du SENS-401 éventuellement requis dans l'indication de pose d'implant cochléaire.

- **Plateforme technologique**

La société poursuit le développement et l'utilisation de sa plate-forme de criblage spécialisée dans toutes les pathologies de l'oreille interne. Nous avons augmenté le débit de la plateforme de screening à haut-contenu. Une collaboration a été lancée avec des experts internationaux de renom pour valider les mesures terminales quantitatives et translationnelles de l'acouphène. Nous sommes également en cours de mise au point des modèles scientifiques robustes d'exposition au bruit chronique et de pertes auditives liée à l'âge.

Communications scientifiques régulières

Au cours de l'année 2018, Sensorion a présenté, lors de divers congrès scientifiques, des résultats précliniques importants qui sont venus en soutien du développement de ses candidats médicaments dont notamment :

- Les résultats présentés au MidWinter Meeting de l'ARO concernant le SENS-401 ont notamment fourni des informations clés sur le mode de traitement et la posologie à utiliser dans un contexte clinique pour ce candidat médicament.
En effet, la comparaison de l'administration d'une dose de SENS-401 une fois par jour et deux fois par jour pendant une période de 28 jours révèle un effet de la durée d'administration du traitement, entraînant une réduction des pertes auditives sévères causées par un traumatisme acoustique chez des modèles murins .
- En outre, les données présentées à la 53^{ème} conférence biannuelle de l'American Neurotology Society (ANS) confirment l'efficacité potentielle de SENS-401 dans un modèle in vivo préclinique dans le traitement de la perte auditive neurosensorielle soudaine (surdité brusque), y compris si le traitement commence plusieurs jours après un traumatisme acoustique (jusqu'à 96h). Les résultats d'une autre étude préclinique présentés lors du même événement ont mis en évidence le premier biomarqueur potentiel de la perte auditive induite par le bruit (la prestine).
- Les effets protecteurs de SENS-401 ont par ailleurs été démontrés dans deux modèles précliniques de perte auditive lors d'études dont les résultats ont été présentés à la 15^{ème} Conférence internationale sur les Implants Cochléaires et autres Technologies Auditives Implantables (Ci2018).
- Les résultats présentés au congrès annuel de la Société de Neurosciences à San Diego en novembre suggèrent que l'efficacité otoprotectrice du traitement avec SENS-401 n'est en rien affectée par l'administration simultanée d'un corticoïde suite à des prises équivalentes aux doses préconisées pour le traitement de patients.

Négociation en cours d'une collaboration exclusive avec l'Institut Pasteur sur des programmes de Thérapie Génique ciblant les pertes d'audition

Le 23 novembre 2018, Sensorion a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec l'Institut Pasteur (Paris) dans le but de collaborer de façon exclusive sur plusieurs programmes de recherche afin de co-développer et commercialiser des candidats médicaments en thérapie génique pour la restauration, le traitement et la prévention des problèmes auditifs.

L'unité Génétique et physiologie de l'audition de l'Institut Pasteur, dirigée par le Professeur Christine Petit, a développé, au cours de ces 25 dernières années, une expertise reconnue mondialement autour de la physiologie et de la physiopathologie moléculaire du système auditif. De récentes avancées ont conduit à l'élaboration de programmes de thérapie génique pour soigner des maladies de l'oreille interne. Sensorion et l'Institut Pasteur devraient collaborer dans le futur sur plusieurs de ces programmes visant à corriger des formes monogéniques héréditaires de surdité parmi lesquelles le syndrome de Usher de type 1 et les surdités causées par une mutation du gène codant pour l'Otoferline.

1.2. Opérations en capital (voir note 33)

- (i) La conversion des 40 dernières OCA émises en Janvier 2018 a donné lieu à une augmentation de capital d'un montant de 390 000 € (14 348 € de nominal et 385 652 € de prime d'émission).
- (ii) Par décision en date du 18 mai 2018, la Directrice Générale a fait usage de la subdélégation consentie par le conseil d'administration du 17 mai 2018, conformément à la délégation qui avait été conférée par l'assemblée générale du 30 mai 2017. Elle a décidé de procéder à une augmentation de capital, réservée aux investisseurs institutionnels, d'un montant global de 8 649 243 € (384 411 € de nominal et 8 264 832 € de prime d'émission) par création et émission de 3 844 108 actions nouvelles.
- (iii) Le conseil d'administration du 29 mai 2018 a procédé à une augmentation de capital, par incorporation de primes d'émission, de 16 000 € avec émission de 160 000 actions nouvelles attribuées gratuitement à la Directrice Générale.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité d'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation dans le contexte décrit ci-après.

Au 31 décembre 2018, la Société ne disposait pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois. A la suite de l'émission obligatoire ayant permis d'encaisser un produit brut de 4,7 millions d'euros et à la date de ce jour, la société dispose de la trésorerie nécessaire pour assurer la couverture de ses frais courants et de son développement jusqu'au milieu du second semestre 2019. Dès lors, la Société a mené, et continue de mener, des recherches de solution de financement, principalement dans le cadre de collaboration industrielle ou d'accords de licence avec un ou plusieurs industriels sur un ou plusieurs de ses produits candidats mais également dans le cadre d'accord au titre de subventions et/ou d'avances remboursables spécifiquement relatifs aux programmes de recherches de la Société. Ces solutions de financement pourraient également prendre les formes suivantes :

- un endettement, simple ou obligatoire, convertible ou non ;
- une nouvelle levée de fonds auprès des actionnaires historiques ;
- la recherche d'investisseurs dans le cadre d'une levée de fonds pouvant prendre la forme d'une augmentation de capital immédiate (réservée ou non);

Par ailleurs, la Société pourrait redimensionner ses plans opérationnels notamment en retardant ou en limitant l'étendue de ses programmes de recherche et développement.

2.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- Les coûts de dépôt des brevets constitués des frais et honoraires de conseils en propriété intellectuelle. Ils sont amortis linéairement sur 5 ans.
- Les coûts liés à l'acquisition de licence, inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir les droits d'exploitation. Ils sont amortis linéairement sur une durée correspondante à leur protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.
- Les frais d'acquisition de logiciels qui sont amortis sur 3 ans (jusqu'au 31/12/2016, ils l'étaient sur 12 mois).

La société a toujours comptabilisé ses frais de recherche et de développement en charge sur la période où ils sont engagés. Les frais de dépôt de marque sont également comptabilisés en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

La société considère qu'elle ne détient pas d'immobilisations décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- matériel de laboratoire : 3 à 8 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- mobilier : 5 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

IOUBS - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

2.3. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'achat historique et font éventuellement l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte latente.

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les sommes affectées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier qui s'assure de la liquidité des transactions et de la régularité de la cotation des titres de la Société ;
- Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité;
- Les dépôts et cautionnements versés

2.4. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'achat historique et font éventuellement l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte latente. En cas de cession, les plus-values sont calculées selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

2.6. Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitation ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». La quote-part éventuellement remboursable même en cas d'échec du programme est reclassée en « Dettes financières diverses ».

2.7. Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière à la clôture de l'exercice sont évalués par une méthode statistique.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

L'engagement global est comptabilisé en « Provision pour risques et charges ».

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Valeurs immobilisées (valeurs brutes en milliers d'euros)

	31.12.17	Augmentation	Diminution	31.12.18
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, logiciels	1 261	260	52	1 469
Immobilisations corporelles				
- Installations techniques	598	11		609
- Agencements divers	-			-
- Autres immobilisations (informatique, mobilier)	79	4		82
- Immobilisations corporelles en-cours				-
Avances et acomptes	-			-
Immobilisations financières				
- Autres titres (1)	78	29		106
- Prêts et divers (2)	94	4	62	35
	2 108	307	114	2 301

(1) Actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité (69 364 actions).

(2) Constatation du solde du contrat de liquidité disponible pour 10 K€.

Amortissement et provision des valeurs immobilisées (en milliers d'euros)

	31.12.17	Augmentation	Diminution	31.12.18
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, logiciels	440	209	51	597
Immobilisations corporelles				
- Installations techniques	255	97		352
- Agencements divers	-			-
- Autres immobilisations (informatique, mobilier)	57	13		70
	752	318	51	1 019

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

3.2. Créances (en milliers d'euros)

	Brut	Dépréciations	Net	Moins d'1 an
Autres immobilisations financières	141	36	105	-
Clients et comptes rattachés			-	-
Personnel	2	-	2	2
Impôt sur les bénéfices (1)	4 130	-	4 130	4 130
T.V.A.	851	-	851	851
Produits à recevoir		-	-	-
Débiteurs divers	20	-	20	20
	5 145	-	5 109	5 003

(1) Il s'agit du crédit d'impôt recherche calculé au titre des années 2017 (1 886 K€) et 2018 (2 220 K€) et du CICE 2018 (25 K€). Ils sont remboursables en 2019.

3.3. Capital social et réserves

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant capital
Au 31 décembre 2017	8 919 476	0,10	891 948
Actions émises pendant l'exercice	4 146 456	0,10	414 646
Remboursés pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2018	13 065 932	0,10	1 306 593

Les actions sont entièrement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

Répartition du capital social au 31 décembre 2018

	Nombre de titres	% Détention
Innobio	3 499 874	26,79%
Inserm Transfert Initiative	982 911	7,52%
Direction et fondateurs	170 506	1,30%
Investisseur privé	533 755	4,09%
Public	7 878 886	60,30%
	13 065 932	100%



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations sur les bons de souscription d'actions et de leur effet sur la dilution potentielle du bénéfice par action



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TNS-SENSORION
 Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SENSORION	NOMBRE D' ACTIONS	% de détention du capital	BSPCE (nb d'actions résultant de l'exercice de	BSA (nb d'actions résultant de l'exercice de	NOMBRE D' ACTIONS EN EXERCICE DES BSA/BSPCE	NOMBRE D' OCA	NOMBRE D' ACTIONS RESULTANT DE LA	NOMBRE DE BSA (Détachement des OCA) =	NOMBRE D' ACTIONS FULLY DILUTED	% de détention du capital fully diluted
Inserm Transfert Initiative	982 911	7,52%	0	0	0			0	982 911	6,75%
Innobio	3 499 874	26,79%	0	0	0			0	3 499 874	24,03%
Sous-total Investisseurs Institut	4 482 785	34,31%	0	0	0			0	4 482 785	30,78%
PCA - Patrick Langlois	10 506	0,08%	170 000	0	170 000			0	180 506	1,24%
DG - Nawal Ouzren ⁽¹⁾	160 000	1,22%	260 000	0	260 000			0	420 000	2,88%
Salariés actionnaires	0	0,00%	0	0	0			0	0	0,00%
Cochlear	533 755	4,09%	0	0	0			0	533 755	3,66%
Public	7 878 886	60,30%	0	0	0	0	0	170 755	8 049 641	55,27%
BSPCE - Autres Salariés	0	0,00%	147 500	0	147 500			0	147 500	1,01%
BSPCE - Salariés directeurs	0	0,00%	90 000	0	90 000			0	90 000	0,62%
BSPCE - Autres (anciens dirigeants)	0	0,00%	599 624	0	599 624			0	599 624	4,12%
BSA - Administrateurs	0	0,00%	0	60 000	60 000			0	60 000	0,41%
Total	13 065 932	100,00%	1 267 124	60 000	1 327 124	0	0	170 755	14 563 811	100,00%

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

3.4. Avances conditionnées

Le 27 juillet 2014, une avance a été accordée par BPI France Financement et la région Languedoc-Roussillon pour un montant global de 860.000 €, pour financer une étude sur le « Développement d'une solution thérapeutique innovante protégeant des atteintes lésionnelles de l'oreille interne ».

Le succès de ce projet a été acté en 2017. La totalité de cette avance sera donc remboursée selon un calendrier pluriannuel fixé au contrat. Au cours de l'exercice 2018, Sensorion a remboursé 90 K€.

3.5. Provisions pour risque et charges

D'un montant de 84 631 €, il s'agit de la provision pour indemnités de départ en retraite à verser au personnel salarié.

Cette provision recouvre les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble du personnel présent dans les effectifs de l'entreprise au 31 décembre 2018.

La convention nationale appliquée est celle de l'industrie pharmaceutique.

Elle a été calculée dans une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, charges sociales incluses au taux de 45%. Le taux d'actualisation retenu est de 1,57%.

3.6. Emprunt obligataire

Le 30 juin 2017, la société avait émis 500 OCABSA pour un montant global de 4 875 000 €.

Ces OCA avaient une valeur nominale de 10 000 € chacune et avaient été émises à 97.5% de ladite valeur nominale. Elles ne portaient pas d'intérêt et avaient une maturité de 12 mois.

La totalité des 40 OCA non converties en action au 31 décembre 2017 l'ont été durant l'exercice 2018.

3.7. Dettes financières diverses

Au 31 décembre 2018, la Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables d'un montant total de 1 720 000 €.

Une avance d'un montant de 303 525 € concernait le projet de « Preuve de concept de nouveaux composés vestibulomodulateurs ». La fin de ce programme est intervenue en 2013. Un constat de succès technique partiel a été constaté en 2017. Le contrat de l'avance Oséo/BPI France prévoyait que quelle que soit l'issue du projet, la société s'engageait à rembourser la somme. Le solde de l'avance, qui s'élevait à 38 525 €, a été totalement remboursé en 2018.

Une avance d'un montant de 860 000 € a été accordée en juillet 2014 pour financer une étude sur le « Développement d'une solution thérapeutique innovante protégeant des atteintes lésionnelles de l'oreille interne ». Le contrat de l'avance prévoyait que, quelle que soit l'issue du projet (échec technique/commercial ou succès technique/commercial), la société s'engageait à rembourser la somme par échéances trimestrielles à compter du 30 juin 2018.

Au cours de l'exercice 2018, il a été remboursé 90 000 € conformément à l'échéancier.

Un prêt à taux zéro a été accordé par BPI France Financement et la région Occitanie, pour un montant global de 950.000 €, pour financer une étude sur le « Développement d'une nouvelle technique de criblage à haut contenu pour la recherche de cibles thérapeutiques et traitements contre les pathologies de l'oreille interne ».

Ce contrat prévoit un remboursement par 20 trimestrialités constantes à compter du 31 décembre 2019.

3.8. Autres dettes

Ce poste comprend :

- les fournisseurs et comptes rattachés	3 509 K€
- les dettes fiscales et sociales	666 K€
- les autres dettes	10 K€

Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

3.9. Charges constatées d'avance

D'un montant de 577 K€, il s'agit de charges d'exploitation qui sont à rattacher au 1er semestre 2019.

4. NOTES SUR LE RESULTAT

4.1. Activité en matière de recherche

La société comptabilise ses frais de recherche et de développement pour son propre compte en charges d'exploitation. Ils se sont élevés à 7 282 K€ en 2018 contre 6 263 K€ en 2017.

La partie de ces frais éligible au crédit d'impôt recherche, au titre de l'exercice 2018, s'est élevée à un montant net des subventions et aides conditionnées perçues et remboursées de 7 400 K€.

Il a été comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 2 220 K€ au titre de 2018.

4.2. Subventions d'exploitation

Les subventions sont constatées en compte de résultat en fonction de l'avancée réelle des projets pour lesquels elles sont accordées.

L'avancée réelle des projets est appréciée en tenant compte, d'une part, du temps passé par les collaborateurs et, d'autre part, des charges de sous-traitance affectées aux projets et couvertes par la subvention.

4.3. Produits et charges financiers

. Produits	
- Intérêts et produits assimilés	13 K€
. Charges	
- Dotation provision pour dépréciation des actions propres	36 K€
Résultat financier net	23 K€

4.4. Impôt sur les sociétés

Il est constitué du crédit d'impôt recherche pour – 2 220 K€.

Les reports fiscaux déficitaires de la société s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 45 950 K€, correspondant à un allègement potentiel de la dette future d'impôt de 14 244 K€.

4.5. Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE a été pris en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. D'un montant de 24 K€ au 31 décembre 2018, il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finance pour 2015, il est précisé que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la Société l'a utilisé à travers notamment des efforts en matière de recherche et d'investissement.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif

	Au 31.12.2018	Moyen
Cadres	8	8
Employés	10	10
Total	18	18

5.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération brute allouée aux organes de direction de la société s'élève à 730 K€ au 31 décembre 2018.

5.3. Engagements hors bilan

5.3.1. Engagements donnés.

Néant.

5.3.2. Engagements reçus.

Néant.

5.3.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat, au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 35 720 €.

5.3.4. Informations sur les transactions avec les parties liées

Conformément au règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010 modifiant le PCG art. 531-3, 532-11 et 532-12, nous portons à votre connaissance le fait qu'aucune transaction significative, qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché, n'a été réalisée sur l'exercice 2018 avec des parties liées.

5.4. Evénements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, les principaux événements sont les suivants :

Sensorion a réalisé le 11 mars 2019 une émission obligataire d'un montant nominal de 4,7 millions d'euros, composée d'une (i) émission d'obligations convertibles pour un montant nominal de 3,4 millions d'euros souscrits par plusieurs nouveaux investisseurs européens ainsi que d'une (ii) émission d'obligations simples d'un montant nominal de 1,3 million d'euros souscrits par ces mêmes investisseurs européens à hauteur de 0,9 millions d'euros et par le management de la Société, Monsieur Patrick Langlois, Président du Conseil d'administration et Madame Nawal Ouzren, Directrice générale.

Parallèlement, afin de favoriser le développement de la société, Bpifrance a inclus Sensorion au sein du « Hub Health Tech », un programme très sélectif d'accélérateur de croissance destiné à seulement cinq leaders technologiques du portefeuille de BPI. Ce programme permet aussi une préparation à l'internationalisation.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

10085 - SA SENSORION

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Sensorion continuera à développer activement ses candidats médicaments qui sont en études cliniques, tout en effectuant des travaux de recherche au sein de sa plateforme technologique de criblage. Les résultats d'étude de phase 2 sur l'efficacité du SENS-111 dans la vestibulopathie unilatérale aigüe sont attendus dans le courant du second semestre 2019 et la phase 2 du SENS-401, dans la perte brusque d'audition (SSNHL), démarre avec des résultats intermédiaires attendus en toute fin d'année.